



APPEL A CANDIDATURE

**Mise à disposition d'un local
pour l'exercice de la chirurgie-
dentaire**

Commune de Tignes
SAVOIE

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AFFECTÉ A L'EXERCICE DE LA CHIRURGIE-DENTAIRE

Objet : La Commune de Tignes, propriétaire d'un local aménagé spécifiquement pour l'exercice de la chirurgie-dentaire, lance un appel à candidature pour l'exploitation de ce local par un professionnel chirurgien-dentiste (jeune diplômé ou contrat d'engagement de service public accepté).

Modalités d'attribution : Le candidat sera sélectionné sur présentation de ses aptitudes professionnelles à exercer, en fonction des éléments suivants :

- Réactivité à répondre pour un début d'exercice de l'activité au plus tôt
- Capacité à investir en moyens matériels (équipements)
- Disponibilité pour le public : la plus large période d'ouverture jours et horaires du cabinet en saison et à l'année
- Capacité à investir en moyens humains (dentistes associés/assistant dentaire)

**Date limite de dépôt du dossier : Lundi 02 octobre 2023
à 12h00**

**Date souhaitée de prise de possession des lieux : pour la saison
Hiver 2023/2024**

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- ➔ Par voie électronique : ccas@tignes.net (poids max. 9 Mo)
- ➔ Par voie postale : Pôle social de Tignes
316 montée du Lô Nanssil
73 320 TIGNES
- ➔ Par remise en main propre : Pôle social de Tignes

Horaires : Lundi et mercredi : 14h à 18h
 Mardi et jeudi : 09h à 13h et 14h à 18h
 Vendredi : 09h à 13h

Pour toute information complémentaire (visite des lieux notamment), contactez Madame Emilie BERTRAND au 04 79 40 06 53 ou par mail ebertrand@tignes.net.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	5
2. CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ.....	6
3. LOCALISATION, SPÉCIFICITÉS DU LOCAL	6
4. RÈGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE	7
<input type="checkbox"/> Conditions d'exercice	7
<input type="checkbox"/> Projets éligibles	7
<input type="checkbox"/> Modalités de candidature	8
<input type="checkbox"/> Engagements de la Commune de Tignes	8
5. ANNEXE	9

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Tignes est une commune support de station de sports d'hiver, situé en Savoie, frontalière de l'Italie, de 2 058 habitants depuis le dernier recensement de la population (2020) et surclassée de 20 000 à 40 000 habitants.

La Commune de Tignes s'inscrit dans une dynamique de maintien de la vie à l'année sur son territoire, par le développement de politiques à destination des habitants : offre de soins, services petite enfance et enfance de qualité, facilités des démarches administratives, développement du tourisme en montagne toutes saisons...

La Commune de Tignes peut s'appuyer sur de nombreux atouts :

- En saison :
 - Festivités, évènements, manifestations de loisirs et sportives ;
 - 300 km de piste de ski ;
 - Activités sur le lac de Tignes l'été ;
 - Marchés hebdomadaires ;
 - Boulangerie
 - ...

- A l'année :
 - Supermarchés, tabac/presse, salon de coiffure ;
 - Pharmacie, centre médical ;
 - Complexe sportif ;
 - Bassins de piscines et de détente ;
 - Crèche municipale, école maternelle, école élémentaire ;
 - ...

2. CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

La Commune dispose d'un local, adapté pour une activité de chirurgien-dentiste, qui a été créé en 2015 et occupé jusqu'en 2019.

A ce jour, aucun service de chirurgie-dentaire n'existe à Tignes. Le service le plus proche se situe à plus de 12 kilomètres de route de montagne, à Val d'Isère, autre station touristique.

Le candidat n'a aucune concurrence sur le territoire et trouvera facilement sa patientèle.

Un projet de maison de santé est porté par la Commune, dans des locaux neufs à vocation pluriprofessionnelle (généralistes, spécialistes, paramédicaux). La livraison du bâtiment est prévue pour l'été 2025.

Le cabinet dentaire prendra place au sein de ce pôle de soin, dans des locaux neufs, en concertation avec le candidat retenu.

3. LOCALISATION, SPÉCIFICITÉS DU LOCAL

Le local est situé dans la galerie commerciale située en plein centre de Tignes Le Lac (galerie du Palafour), à proximité du centre médical actuel.

Le local comporte une superficie d'environ 60 m² (plan en annexe).

Le local comporte deux salles de soins : le local peut accueillir 1 ou 2 praticiens.

La galerie est traversante, le local est desservi selon deux accès :

- Rue de la Poste
- Galerie du Chardonnet (entrée du public)

Une visite des lieux est possible sur rendez-vous (cf. coordonnées en préambule de ce document).

Le local est actuellement vacant.

4. RÈGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

Conditions d'exercice

Le(s) candidat(s) présente(nt) par écrit, sous forme de lettre de motivation, les moyens humains, matériels et la disponibilité du cabinet pour le public.

Le candidat sera retenu sur la base des critères suivants :

- 1° Réactivité à répondre pour un début d'exercice de l'activité au plus tôt
- 2° Capacité à investir en moyens matériels (radio panoramique ; fauteuil inclinable ; matériel de stérilisation)
- 3° Disponibilité pour le public : la plus large période d'ouverture jours et horaires du cabinet en saison et à l'année
- 4° Capacité à investir en moyens humains (dentaire associé/ assistant dentaire)

Projets éligibles

Pour être recevables, les dossiers doivent être complets. Ils devront comporter :

- Lettre de motivation,
- Justificatif d'identité,
- Diplôme(s) attestant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle de chirurgie-dentaire,

Les contrats d'engagement de service public (CESP) sont admis à candidater.

Une même candidature peut contenir deux praticiens associés.

Modalités de candidature

Les candidatures sont reçues selon les conditions d'envoi citées en préambule de ce document.

Candidatures et processus de sélection

Les candidatures seront étudiées avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé et feront l'objet d'un passage en comité de décision.

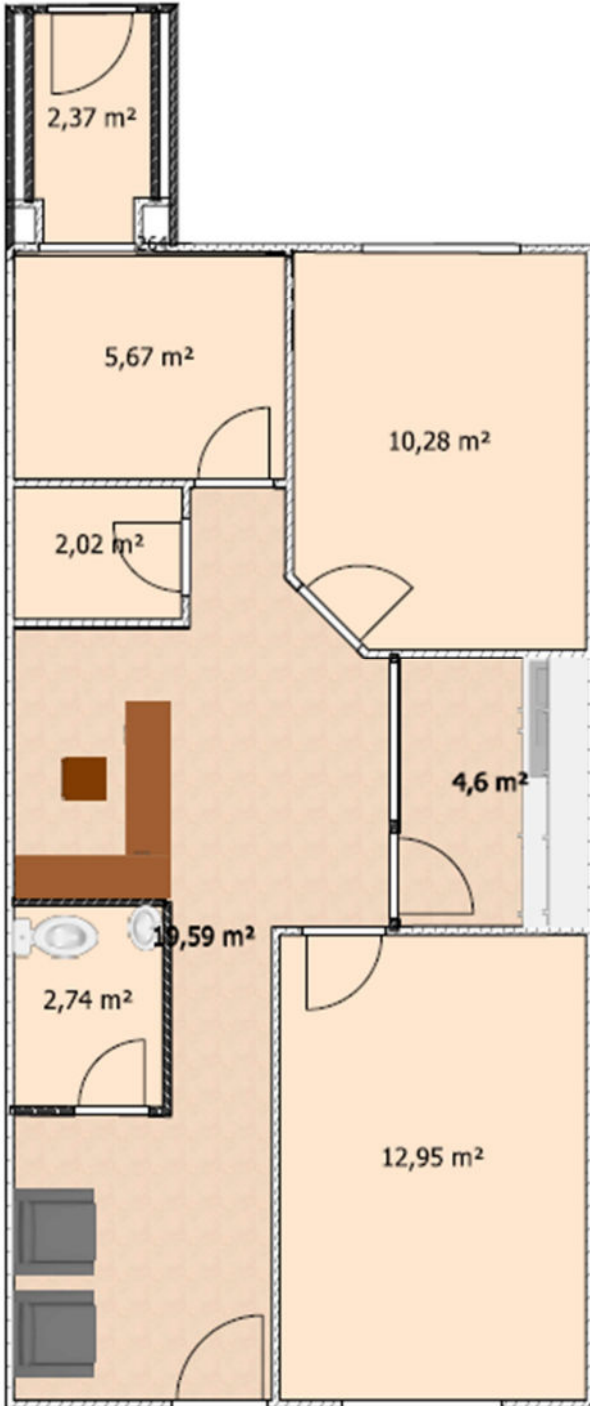
Engagements de la Commune de Tignes

- Mise à disposition d'un local professionnel, à titre gratuit, hors charges, jusqu'à l'installation au sein de la maison de santé (bail professionnel comportant une clause de prêt à usage pour 1 an renouvelable avec transfert des lieux)
- Possibilité de recourir à l'achat d'un équipement communal affecté à l'activité de chirurgie-dentaire : selon les devis proposés (neufs/d'occasion)
NB : la Commune alloue une enveloppe budgétaire de 10 000 € pour l'achat d'un équipement.
- Facilitation d'accès à un logement d'habitation
- Forfait Grand Domaine à prix réduit
- Rénovation complète du cabinet avec création d'un accès PMR, en concertation avec le candidat

La Commune est à l'écoute de l'expression des besoins du candidat.

5. ANNEXE

Plan du local :



A titre d'information, le local était aménagé par le professionnel précédent comme ci-dessous :

